

Compte rendu du Conseil

Lundi 16 novembre 2015

Membres du conseil présents : Philippe BATIFOULIER, Noellyne BERNARD, Viviane BIRARD, Gilles BROUGERE, M i k e G A D R A S , Pascale GARNIER, Bertrand LEGENDRE, Françoise PALLEAU- PAPIN, Antoine PECOUD, Laura TARAFAS
Invités présents : Éric BIDAUD, Yann- Arzel DURELLE- MARC, Michel MOLIN

Membres du conseil excusés : Frédéric Alexandre, Cécile CARISTAN, Éric DESMONS, Mireille DUNEZ- SIMON, Olivier FAVEREAU, Fouad FERDI, N a t h a l i e F E R R E , F r e s n e l H O U E N O U , Rémi GAGNAYRE, Gabrielle LE TALLEC- LIORET, Pascal LOKIEC, Mustapha MEKKI, Pascale MOLINIER, Sylvie OCTOBRE, Denis PERNOT, Andréas SOHN, Françoise SULLET – NYLANDER, Yannick TRIGANCE, Christoph WULF

ORDRE DU JOUR

- ✚ Discussion/débat autour du rapport annuel de l'ED
- ✚ Contrats doctoraux 2e concours (pérenniser dans l'avenir en prévoyant d'avance les dates mais en annulant si pas de contrats à distribuer)
- ✚ Appel à mobilité
- ✚ Rentrée (situation, réunion, bilan)
- ✚ Les comités de suivi
- ✚ Nouvelles d'USPC et du collègue
- ✚ Position du LDI face à une ED SPC en linguistique
- ✚ Calendriers : contrats fléchés, autre dates
- ✚ Retour sur les décisions concernant le nombre de doctorants encadrés
- ✚ Discussion autour d'une journée du doctorat

Gilles Brougère ouvre le conseil en rendant hommage aux victimes des attentats du 13 novembre et informe que le conseil se terminera avant 11h45 de façon à ce que ses membres puissent s'associer à l'hommage rendu aux victimes et à la minute de silence organisés dans le cadre du deuil national.

✚ Contrats doctoraux : 2^e concours

Le conseil valide à l'unanimité les résultats du jury organisé afin de pourvoir, par un concours complémentaire, deux contrats doctoraux.

Les résultats sont les suivants : les deux contrats doctoraux ont été attribués à Victor Duchesnes (CEPN) et Kévin Le Bruchec (Labsic).

Jeffrey Althouse (CEPN) est placé en 1^{ère} position sur la liste complémentaire et Moctar Diouf (Pléiade) en 2^{ème} position.

Il est proposé, par ailleurs, de reconduire un tel concours complémentaire dans des cas similaires (épuisement de la liste complémentaire) et d'en définir à l'avance le calendrier, que le concours se tienne ou non, de façon à disposer d'un échéancier plus serré.

Yann- Arzel Durelle Marc soulève le problème du principe de ce concours qui n'étant pas un concours de rattrapage n'est ouvert qu'aux candidat.e.s qui ne se sont pas présenté.e.s à la première session en se demandant s'il est légal. Gilles Brougère estime qu'il est légal dans la

mesure où il n'est ouvert qu'après épuisement de la liste complémentaire et qu'il ne peut être ouvert aux candidat.e.s refusé.e.s au premier concours.

A cette occasion, Gilles Brougère rappelle le manque de transparence de nos procédures non au niveau du concours géré par l'école doctorale mais à celui des étapes en amont. Comment les candidat.e.s au doctorat ou aux contrats doctoraux trouvent-ils un.e directeur.trice de thèse pour porter leur candidature et comment les laboratoires effectuent-ils la sélection ? Il importe d'une part, d'explicitier la procédure et/ou de la rendre publique. D'autre part, de mettre en place des dispositifs pour que des candidat.e.s potentiel.le.s puissent poser leur candidature. L'école doctorale attend des laboratoires un document explicitant cela.

✚ Résultats de l'appel à mobilité internationale

Gilles Brougère est satisfait de voir des doctorant.e.s non-contractuel.le.s obtenir la bourse de mobilité. Pour ces doctorant.e.s le montant alloué est supérieur à celui attribué aux doctorant.e.s contractuel.le.s pour lequel.le.s l'école doctorale n'assure pas les frais de nourriture. Il souhaite également que les mensualités de la bourse soient versées en début de mois et non en fin de mois comme actuellement.

Les résultats de l'appel (voir tableau en annexe) tels que proposés par le bureau de l'école doctorale sont approuvés à l'unanimité par le conseil.

✚ La mise en place des comités de suivi

Pour cette première année et du fait que l'arrêté qui devrait les rendre obligatoire n'a pas été publié, Gilles Brougère a décidé de ne pas refuser d'inscription du fait de l'absence d'un tel comité ou d'une composition différente de celle qui a été votée par le conseil de l'école doctorale. Il rappelle que ce comité est composé au minimum de trois membres (pas nécessairement HDR), deux internes à Paris 13 et/ou au laboratoire et un externe à Paris 13 et au laboratoire. Il comprend l'ensemble des encadrant.e.s et co-encadrant.e.s de la thèse. Il doit se réunir une fois par an sur la base d'un rapport remis par le doctorant.e. Ce comité devra établir un rapport qui remplacera les autres dispositifs. Gilles Brougère demande à ce que ces comités soient mise en place pour la réinscription en 2^e année. Un rappel sera fait à ce sujet.

✚ Calendrier des contrats doctoraux 2016

L'école doctorale propose les dates suivantes : retour des demandes de contrats fléchés en février, validation lors du conseil du 7 mars, date limite de dépôt des candidatures par les laboratoires le 14 juin, bureau pour valider leur recevabilité entre les 15 et 18 juin, 1^{er} jury le 23 juin, 2^{ème} jury les 30 juin et/ou 1^{er} juillet 2016.

✚ Position du LDI face à une ED commune Sorbonne Paris Cité en linguistique

Sans que cela prenne la forme d'une pression forte au sein d'USPC qui relaie plutôt le souhait du ministère, la constitution d'ED doctorale disciplinaire à l'échelle de la Comue est envisagée.

La première pourrait être une ED sciences du langage. Le LDI, du fait de ces liens avec l'université de Cergy qui appartient à une autre Comue (Paris Seine), ne souhaite pas être rattachée à une telle ED et préfère continuer à appartenir à l'ED Erasme. Par ailleurs, au projet d'une ED semble se substituer celui d'une formation doctorale commune en sciences du langage. De façon assez proche l'UTRPP souhaite développer des liens avec les autres équipes en psychopathologie/psychanalyse des universités de SPC sans pour autant quitter Erasme.

Gilles Brougère présente sa position qui est de ne pas faire obstacle à la création d'ED au sein de la Comue. C'est pour cela qu'il préconise une réforme de la structure des études doctorales de Paris 13 avec la création d'une structure propre (la séparation entre un bureau de la recherche et une structure école doctorale pour remplacer l'actuel BRED) qui sous la forme d'une maison des doctorants ou d'un institut des études doctorales serait un lieu d'accueil, de gestion mais

aussi de rencontre des doctorant.e.s inscrit.e.s à Paris 13, que leur école doctorale soit propre à Paris 13 ou transversale à USPC.

La question d'une ED spécifique aux anglicistes est évoquée, mais ceux-ci soulignent, comme des représentant.e.s d'autres disciplines transdisciplinaires (sciences de l'information et de la communication, sciences de l'éducation) tout l'intérêt d'appartenir à une ED pluridisciplinaires.

✚ Informations sur Sorbonne Paris Cité et le collège des écoles doctorales

Sont évoqués les différents programmes d'attribution de contrats doctoraux qui ont été ou seront très prochainement lancés : le programme réservé aux étudiants chinois du China Scholarship Council (CSC) qui vient d'être diffusé (la 1^{ère} étape étant de proposer des sujets de thèse) ; le programme INSPIRE co-financé dans le cadre du programme européen COFUND et qui se substitue avec les mêmes objectifs et des moyens accrus aux CD internationaux SPC (nous avons obtenus deux CD pour le CEPN dans ce cadre l'année dernière). Les dossiers devront être déposés par les candidat.e.s le 15 janvier au plus tard, les auditions auront lieu en avril 2016. Les dossiers peuvent être en anglais ou en français (il n'est pas question d'imposer l'anglais en SHS, les experts internationaux devant comprendre le français)

✚ Discussion /débat autour du rapport annuel de l'ED Erasme

Des membres du conseil font état de leur déception en ce qui concerne le projet de DUID (Diplôme d'université d'initiation doctorale) refusé par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU).

Michel Molin, directeur de l'UFR LLSHS rappelle son opposition à ce projet, fondée sur l'existence des M2 recherche et la possibilité d'en faire un adapté au projet de thèse en amont de celle-ci.

Le directeur de l'ED se propose de représenter le dossier, après les élections universitaires, en en discutant avec le nouveau VP et des membres du conseil.

✚ Discussion autour d'une journée du doctorat à Paris 13 :

Il s'agit de rendre plus visible le doctorat en réunissant plusieurs manifestations le même jour. Il serait question d'organiser la finale locale de ma thèse en 180s et la réunion de présentation du doctorat aux étudiant.e.s de Master, ces dernier.e.s étant invité.e.s à assister à cette finale de MT180. Il faudrait peut-être un troisième événement pour donner plus d'impact à la manifestation. Sont évoquées une réunion autour de l'ANRT et des conventions CIFRE, une table ronde où des docteur.e.s présenteraient leur expérience doctorale en relation avec les associations des doctorant.e.s et docteur.e.s des deux écoles doctorales.

Pour finir un appel est lancé pour un thème et des enseignants-chercheurs volontaires pour la journée d'étude à organiser en 2016, dans le cadre de l'alternance avec le colloque des doctorants. Le thème doit être assez large pour concerner sinon toutes, du moins, la majorité des disciplines de l'ED.

La séance est levée à 11h40.